

Contre la hausse des frais d'inscription

par Vidal Schwartz

Lundi 19 novembre, le Premier Ministre Édouard Philippe a annoncé une mesure inédite pour les universités françaises : la multiplication par 16 des frais d'inscription pour les étudiant-e-s extra-communautaires (c'est-à-dire hors UE) en licence, master et doctorat. Ils et elles se trouveront dans l'obligation de déboursier 2 770€ pour s'inscrire à une licence et 3770 € pour un master ou doctorat.

Cette mesure n'est pas une surprise. Elle était dans les promesses de campagne d'Emmanuel Macron et les MacronLeaks. Le gouvernement argumente en faveur de cette hausse en affirmant que les étudiant-e-s extra-communautaires ne financent pas l'Enseignement Supérieur à travers l'impôt de leurs parents. L'autre argument avancé est que des diplômés qui ne se monnaient pas chèrement seraient mal considérés dans la compétition internationale : le prix serait un gage de bonne réputation... Examinons les arguments.

Les étudiant-e-s extra-communautaires vivent durant leurs études en France. Ils et elles s'acquittent donc d'un certain nombre de contributions indirectes taxant la consommation, comme la TVA, dont on rappellera ici qu'elle contribue davantage au budget de l'État que ne le fait l'impôt sur le revenu. Ils et elles doivent par ailleurs payer un timbre fiscal pour obtenir un visa. Enfin, ils et elles payent déjà des frais d'inscriptions similaires aux étudiant-e-s communautaires. Par conséquent, il est strictement démagogique de dire que les étudiant-e-s étranger-e-s ne participeraient pas au financement de l'Enseignement Supérieur.

Quant à l'argument de « l'attractivité », pour le gouvernement, « être attractif » signifie attirer des étudiant-e-s plus riches que ceux et celles qui étudient actuellement en France. Rappelons qu'actuellement 40% des étudiants étrangers hors UE viennent d'Afrique et 17% d'Asie. L'objectif est de faire venir les étudiant-e-s de pays émergents ou développés, essentiellement au détriment des étudiant-e-s africains-ne-s. Ce biais envers l'Afrique francophone est renforcé par l'encouragement accrue donnée aux établissements de donner des cours en anglais. Cette position fait fi d'un certain nombre de paramètres. En particulier, si les universités anglophones arrivent à drainer un plus grand nombre d'étudiant-e-s étranger-e-s, cela vient aussi au moins en partie de la position dominante de l'anglais dans la production scientifique, du poids des États-Unis au niveau économique et géopolitique. Et ce n'est pas en augmentant les frais d'inscription que les universités françaises changeront cet état de fait extérieur au monde académique.

Certes, le gouvernement a annoncé le triplement des bourses pour les étudiant-e-s étranger-e-s, mais au mieux, elles bénéficieront à 15 000 étudiant-e-s sur les 300 000 étudiant-e-s étranger-e-s que compte la France. De plus, elles seront attribué-e-s supposément « au mérite », selon des procédures opaques. En plus d'être inefficaces, elles seront donc très vraisemblablement injustes.

Une fois la hausse pour les étudiant-e-s extra-communautaires acceptée, un précédent aura été créé qui permettra d'avancer vers la hausse générale envisagée par certain-e-s dans l'entourage du gouvernement et que la Cour des Comptes préconise pour les masters, dans un rapport où elle explique d'ailleurs son hostilité à une hausse ciblant les étudiant-e-s extra-communautaires, mesure qu'elle juge contre-productive en termes de rayonnement !

Les conséquences pour un certains nombres d'universités françaises sont catastrophiques. Dans certains masters les étudiant-e-s extra-communautaires constituent la majorité des effectifs. Il y a un risque que nombre de ces formations se retrouvent en sous-effectif et soient contraintes de fermer. Cela renforcera alors la partition entre les universités dites d'excellence, recrutant les étudiant-e-s visé-s par cette augmentation des frais d'inscription, tandis que les autres verront diminuer leurs effectifs.

Cependant, depuis l'annonce du gouvernement la résistance s'organise. Depuis l'annonce, l'ensemble des syndicats étudiants et de personnels ont déclaré leur opposition au projet. Même au sein de la CPU des voix s'élèvent pour protester contre cette mesure et la mesure a été expressément critiquée par plusieurs universités, comme Poitiers ou Nantes. Certain-e-s étudiant-e-s extra-communautaires ont commencé à s'organiser, notamment à Paris, et appellent à des AG. Dans le contexte de mobilisation générale des gilets jaunes, cette mesure a déjà contribué à mettre le feu aux poudres et des blocages d'université ont commencé suite à des AG massives.

La France Insoumise dénonce cette hausse, à la fois pour la discrimination qu'elle entérine et parce qu'elle représente une étape supplémentaire dans la soumission de l'Enseignement Supérieur aux principes du marché. Cette mesure, si elle devait voir le jour, ne serait qu'une étape supplémentaire vers la hausse généralisée des frais d'inscription. Il importe donc de soutenir l'ensemble des étudiant-e-s et personnels qui se mobilisent contre cette mesure.

Grève des stages au Québec : vers un salaire étudiant ?

par Vidal Schwartz

Les étudiant-e-s sont-ils des travailleur et travailleuses ? La réponse qui est le plus donnée est Non, car « l'étudiant » ne produit pas de « valeur ». Cependant un-e étudiant-e au cours de sa formation produit des exposés, des mémoires, des thèses ou réalise du travail pour les entreprises ou les administrations dans le cadre de projets ou de stages. De plus, l'étudiant-e produit d'autres richesses qui ne sont pas formalisées lorsqu'il ou elle aide un-e condisciple, par l'engagement associatif ou syndical en tant qu'étudiant-e-s ou par l'animation de la vie de campus. On pourrait alors affirmer que l'étudiant-e produit du « travail gratuit » qui n'est pas rémunéré. Le « travail gratuit » est un concept qui vient du féminisme et qui désigne l'ensemble des tâches, notamment domestiques, que les femmes font sans aucune rémunération.

Cette problématique du « travail gratuit » est particulièrement prégnante lorsque l'on se penche sur la question des stages. C'est ce que font les Comités Unitaires sur le Travail Étudiant (CUTE) qui se sont mis en place au Québec pour s'emparer de cette question. Les CUTE sont des comités d'action populaire regroupant tout-e-s les personnes souhaitant militer sur cette question. Ils fonctionnent selon des principes autogestionnaires.

Leurs analyses montrent que le « travail gratuit » domestique se perpétue dans la sphère professionnelle étudiante. En effet, au Québec, la majorité des stages non-rémunérés se trouve dans les secteurs du médical et du social. Ces secteurs sont souvent rapprochés des tâches domestiques et familiales et sont fortement féminisés. Par conséquent la rémunération des stages se trouvent à l'intersection de la question salariale et de la question féministe.

Après une campagne d'information, la grève a commencé le 20 novembre. 58 000 étudiant-e-s du Québec ont rejoint le mouvement de grève pour réclamer un salaire. Ce salaire ne serait pas forcément versé au moment du stage, mais durant toutes les études. Il s'agirait de rémunérer non seulement le travail « productif » fourni, mais aussi le travail « reproductif » (dans le sens de la reproduction de main d'œuvre) : de ce point de vue, l'étudiant-e est un travailleur ou une travailleuse qui se forme afin d'être plus productif. La grève continuera cet automne et au printemps avec des temps forts.

En France la question de la rémunération des stages s'était posée en 2013 au moment de la loi dite Fioraso. Cette loi impose une « gratification » si le stage dure de plus de deux mois. Cette mesure est clairement insuffisante. Nombre de filières professionnelles imposent des stages de moins de deux mois. Et surtout, la gratification est de toute façon trop faible (le minimum est 3,75 €/heure soit entre 500 et 600 euros par mois) et elle n'ouvre pas de droit à la sécurité sociale. D'autres types d'activité posent question : ne devrait-on pas assimiler les mémoires ou les thèses à un travail productif bien souvent non-rémunéré ?

De manière plus générale, les différentes organisations étudiantes s'inspirent de la charte de Grenoble adoptée au congrès de l'UNEF en 1946. Ce texte définit l'étudiant-e comme « un jeune travailleur intellectuel » méritant donc un salaire. Avec des variantes selon les organisations syndicales étudiantes, l'étudiant-e est considéré-e comme un travailleur ou une travailleuse produisant de la richesse. Cela se situe aux antipodes de la logique sous-tendant l'ensemble des réformes de ces 20 dernières années, qui considère que les études sont un investissement de l'étudiant-e qui espère en retirer un bénéfice dans l'avenir, et que les formations sont des marchandises aptes à cet investissement. De son côté, la France Insoumise propose l'octroi d'une allocation autonomie de 800€ / mois sur douze mois par an pendant trois ans, dans un premier temps sur critères sociaux, à destination des jeunes en formation (étudiant-e-s ou non). Mais parallèlement, nous réclamons la mise en place de larges dispositifs de pré-recrutement et/ou de contrats jeunes permettant la rémunération des étudiant-e-s engagé-e-s dans une formation correspondant à un projet de qualification professionnelle précis. Ces dispositifs concerneraient d'abord les formations aux métiers jugés prioritaires dans l'effort d'émancipation humaine et de transition écosocialiste et seraient assortis, au moins pour ce qui est des pré-recrutements à proprement parler, d'un engagement décennal.

Le mouvement qui s'annonce à propos de la hausse des frais d'inscription pour les étudiant-e-s extracommunautaires aura aussi pour enjeu la vision du rôle économique et social des études : travail devant être rémunéré, ou prestation de services aux prix exorbitant ?

L'emploi permanent se dégrade encore dans l'Enseignement supérieur et la Recherche

par Rosa Vidal

Nos dirigeants continuent de creuser la tombe de l'enseignement supérieur et de la recherche. La situation de l'emploi permanent est catastrophique. Le concours d'entrée au CNRS affiche cette année 250 postes de chercheur.e.s et 310 postes d'ingénieur.e.s et technicien.ne.s. Ce niveau de recrutement historiquement bas - à comparer aux 330 postes de chercheur.e.s des mauvaises années de la dernière décennie - impliquera la suppression d'environ 340 postes de titulaires au CNRS d'ici à 2022, qui viendront s'ajouter au 1581 postes supprimés depuis 2005.

A l'université, l'insuffisante dotation d'état en masse salariale a induit une baisse de 180 titulaires en 4 ans passant de 49 015 titulaires en 2012 à 48 835 en 2016. Et l'année de recrutement 2019 est sombre. L'université de Lille ne recrutera aucun enseignant en 2019. A Rennes 1, l'université va supprimer entre 80 et 120 postes en trois ans, tous corps de métiers confondus. A Bordeaux, à Saint-Denis, des campagnes de recrutement réduites à deux ou trois postes pour toute l'université se profilent, tandis que des dizaines de postes sont gelés sur tout le territoire d'Orléans à Grenoble, de Limoges à Pau. Néanmoins toutes les universités ne subissent pas l'austérité avec la même violence, ainsi l'université Sorbonne-Sciences à Paris devrait avoir un taux de recrutement à la hausse cette année.

Le taux actuel de renouvellement des personnels titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se traduira à long terme par une baisse de l'ordre de 30% du nombre de chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, ingénieur.e.s, administrati·f/v.e.s et technicien.ne.s titulaires dans l'ESR. En parallèle, le nombre d'étudiants a progressé de 300 000 entre 2012 et 2018 et une hausse de 55 000 étudiants est annoncée pour 2019. Face à cette évolution démographique et quoiqu'en dise la ministre qui se targue d'un « engagement très fort », le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche baisse pour la 12ème année consécutive.

L'argent dont ont cruellement besoin les universités, les organismes de recherche et les étudiants est pourtant là, à portée de main et de volonté politique, dans les 6 milliards d'euros d'aide aux entreprises via le crédit impôt-recherche. Même les meilleures œillères idéologiques n'ont pu empêcher la ministre d'ignorer l'inefficacité de ce crédit d'impôt, constatée à plusieurs reprises par la cours des comptes.

Au CNRS, en parallèle de l'étiollement de l'emploi permanent, le financement de la recherche par crédit récurrent n'a cessé de diminuer au profit d'appels offre émanant du CNRS lui-même, avec des taux de succès ridicules et des taux de participation illustrant le désespoir de la profession. Ainsi « Momentum », l'équivalent au CNRS de l'ERC-Starting grant qui est réservé aux jeunes a été créé il y a deux ans. Son taux de Succès 3%. La mission pour l'interdisciplinarité qui existe depuis quelques années a été restructuré par Antoine Petit dès son arrivée afin de concentrer les crédits pour donner - beaucoup- plus à - beaucoup - moins de chercheur.e.s

Dans le refus d'aller chercher l'argent là où il est, dans la façon d'utiliser celui dont ils disposent nos dirigeants montrent leur volonté politique : mettre les enseignant.es-chercheur.es, les chercheurs, transformés en chasseurs de prime, en compétition généralisée. Qui peut encore croire que la recherche émanant de ce système servira le bien commun?